

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

(PC4, PC5, PC6, PC7, PC8)

PC 001 152 17 B0009

Sommaire :

1. Introduction
2. Etat initial
3. L'aménagement
 - a. Cheminements
 - b. Végétation
 - c. Chalet d'accueil
 - d. Terrasse
 - e. Parcours et ateliers
 - f. Toilettes
4. Prévention incendie

1. Introduction :

Le projet consiste en l'aménagement d'un parc d'aventures contenant plusieurs activités sportives de pleine nature en commençant par les "Parcours Acrobatiques en Hauteur" (accrobranche) qui seront les activités principales.

Toutes les installations sont démontables après exploitation du parc dans le but de préserver le milieu naturel. En contrepartie, des sentiers et des activités de Découverte de l'Environnement seront mis en place afin de sensibiliser la population à l'environnement et au développement durable.

Les principaux objectifs de mon projet de parc d'aventures sur le secteur du lac Genin sont de :

- Dynamiser le territoire du Haut-Bugey et valoriser ses forêts et son environnement
- Contribuer au dynamisme du département de l'Ain de promouvoir les activités de pleine nature
- Augmenter la notoriété d'Echallon et rendre plus attractif le site du lac Genin, en proposant une offre d'activités à la journée, pour les locaux et vacanciers venant se promener et se baigner au lac
- Proposer des activités 100% nature dans un environnement protégé, pour la population, les associations, les centres de loisirs, les écoles... de l'agglomération d'Oyonnax et de ses alentours
- Développer un lieu agréable de promenade et ludique pour tous
- Créer des emplois (création de 6 emplois saisonniers la première année)

Le parc sera aménagé sur les parcelles suivantes :

Commune d'Echallon (01 130)

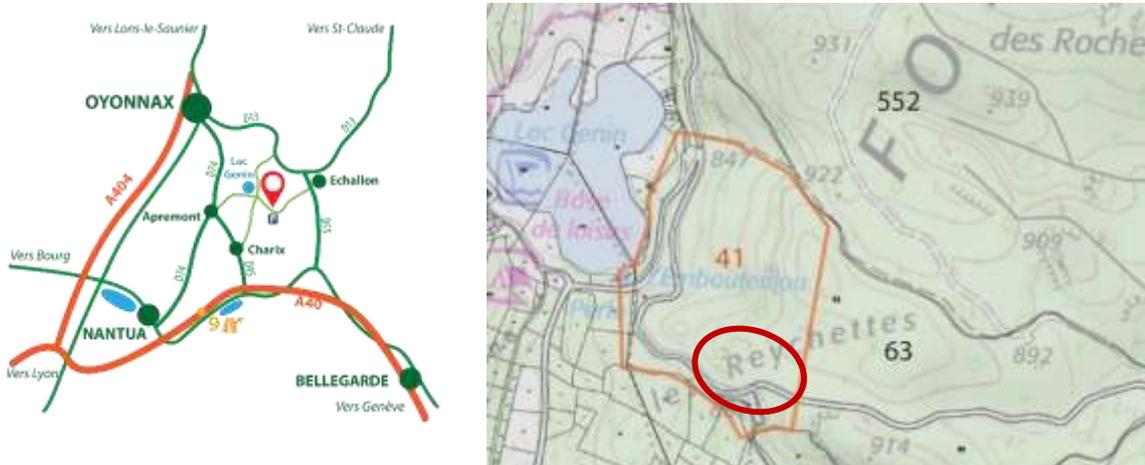
Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observation
I	CRET DE PORTE	63 partie	Propriété de la commune d'Echallon gérée par l'ONF

Cette partie de parcelle a une superficie totale mesurée à 1.6 hectares

2. Etat initial

Le terrain est situé sur une parcelle de forêt communale à l'Est du lac Genin et donc à l'Ouest de la commune d'Echallon (01130), située hors de la zone délimitant le site classé du lac Genin.

La parcelle cadastrale concernée est la n°63, délimitée par la route au Sud et à l'Ouest, et le chemin forestier au Nord et à l'Est. La parcelle forestière concernée est la 41. Seulement 1.6 ha de la parcelle 63 sont nécessaires pour l'aménagement du parc.



A gauche, plan de situation à grande échelle

A droite, vue des parcelles cadastrales, parcelle forestière et emplacement du projet)

On retrouve un grand parking privé à l'auberge du Lac Genin + un petit parking d'une trentaine de places à l'intersection des trois routes à l'Est du lac, à 300m du parc, utile pour que les bus fassent demi-tour. Le site est accessible aux véhicules de secours et le lac situé à 300m servira de réserve d'eau en cas d'incendie



A gauche, le parking de l'auberge. A droite, le parking situé à l'Est du lac (Parking Ouest)

3. L'aménagement

Il s'agit de l'installation de plusieurs parcours acrobatiques en hauteur, avec un chalet d'accueil, une terrasse, des toilettes, des cheminements tout étant démontable.

a. Cheminements

Le site possède déjà quelques sentiers mais non entretenus et recouverts de végétation.



Photos de sentiers existants mais recouverts de végétation

Des sentiers seront créés afin d'accéder au chalet d'accueil et de suivre les participants sous les différents parcours. Les sentiers créés ne dénaturent pas le sol et sont balisés afin de permettre de conserver et de préserver les végétaux existants. Une couche de copeaux de bois sera ajoutée chaque année afin d'éviter le tassement du sol. Les écoulements et les infiltrations dans le sol ne seront pas perturbés.



Exemple de sentier délimité et protégé par des copeaux de bois

b. Végétation

La végétation existante sur le site sera préservée. Certains arbres seront élagués pour des raisons de sécurité. Quelques arbustes seront taillés ou parfois supprimés afin de permettre la création des sentiers. La mise en place du parc est faite afin de préserver au mieux l'environnement qui nous sert de support. Sur le site, on ne retrouve aucune espèce faunistique ou floristique protégée.

c. Chalet d'accueil

Le chalet d'accueil sera constitué de deux containers maritimes (2 x 9.2 m²), afin que lorsque l'activité cessera, tout puisse être enlevé facilement et que le site retrouve son aspect d'origine sans laisser de traces.

Ils permettront d'accueillir les clients, et de stocker le matériel. Cette structure est posée au sol sans fondations profondes.

Au vu de la très faible superficie de la toiture il n'est pas prévu de dispositif particulier pour le traitement des eaux pluviales. Un récupérateur d'eau pourrait être mis en place afin d'avoir

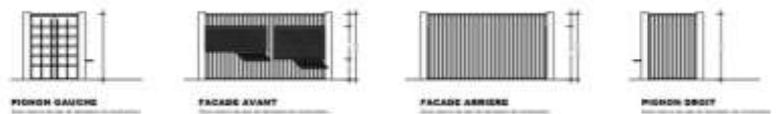
de l'eau pour se laver les mains uniquement. Aucun raccordement n'est prévu. De l'eau en bouteille sera vendue.

Pour le comptoir, des ouvertures sur chaque côté seront réalisées.

Afin de s'intégrer au site, cette structure sera recouverte d'un bardage bois.

Des panneaux solaires pourront être installés sur le toit afin de fournir en électricité l'ordinateur servant de caisse. Dans un premier temps, des batteries seront utilisées.

Le public n'entrera pas dans ces locaux qui serviront uniquement de lieu de stockage du matériel, ce qui induit que le parc créé n'est pas considéré comme un Etablissement Recevant du Public



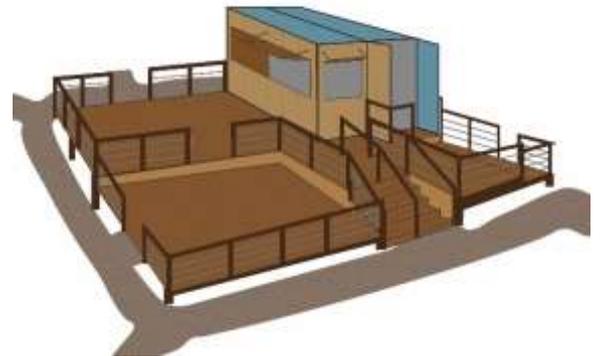
Exemple de conteneur maritime aménagé

d. Terrasse

La mise en place d'une terrasse sur pilotis ne nécessite pas de fondations profondes, elle permet d'éviter le terrassement du sol et sera facilement démontable en fin d'activité sans laisser de traces. Elle sera constituée de bois classe 4 originaire du Jura pour une surface de 22.75m² + 24m² + 21.6m² avec 12m² d'escaliers. Elle sera accessible par plusieurs accès, permettant sur l'entrée Ouest l'accès aux poussettes et Personne à Mobilité Réduite. De plus, elle sera mise en place sur plusieurs étages afin de s'adapter à la pente pour limiter sa hauteur.



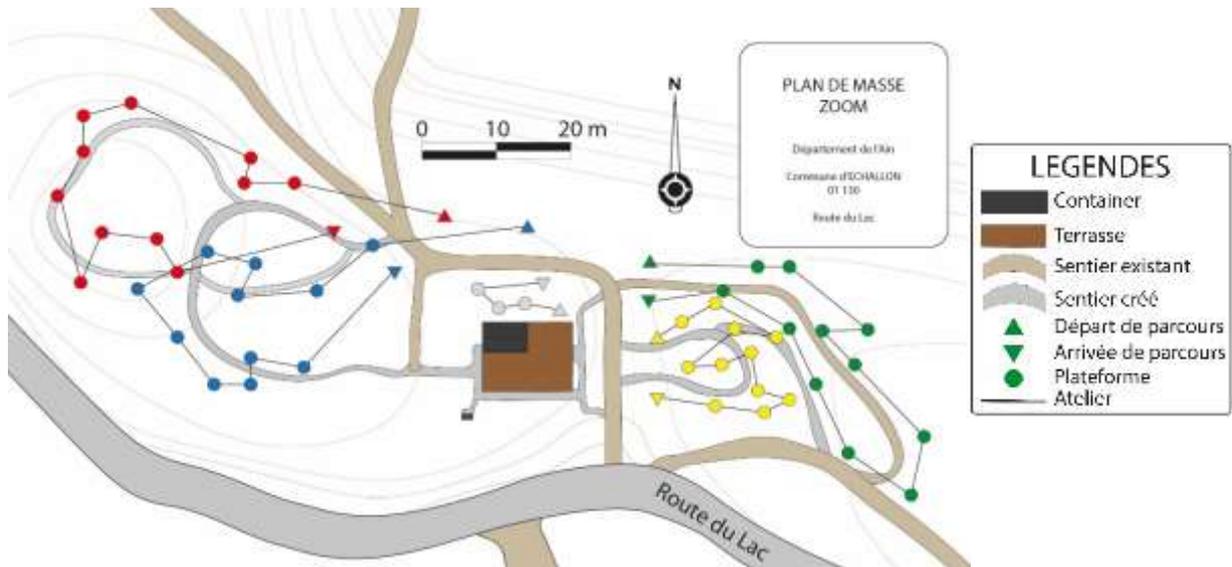
Aperçu des dimensions et surfaces de construction



Visualisation 3D de l'aménagement des 2 containers et de la terrasse (Prise A) PC6

e. Parcours et ateliers

Les cheminements des parcours sont présentés sur le plan de masse.



Cheminements des parcours

Les ateliers sont installés par une société spécialisée, respectant les normes de construction NF-EN-15567-1 et NF-EN-15567-2. Le bois utilisé est du bois autoclave classe 4 et les câbles sont certifiés CE. Les parcours seront 100% sécurisés grâce à un système de ligne de vie continue ce qui empêche les pratiquants de se détacher sur les parcours.

La société Up Concept c'est déjà rendu sur place mentionnant le fait que le site était idéal pour la construction d'un parc aventure original de par son relief et sa proximité du lac.



5 parcours seront mis en place la première année :

- Parcours d'initiation (4 ateliers à 1m du sol)
- Parcours Jaune : 1 à 2m du sol pour les enfants de 2 à 5 ans
- 3 parcours adultes (vert, bleu et rouge) de 12 ateliers chacun



Exemples d'ateliers dans les arbres



f. Toilettes

Des toilettes sèches seront installées à proximité de l'accueil.



Visualisation 3D des toilettes sèche (Prise B)

4. Prévention incendie

Vu avec le SDIS, le parc est situé à moins de 400m du Lac Genin, servant de réserve d'eau en cas d'incendie.